

Séance publique du Conseil Municipal en date du 18 Mars 2014.

1) Finances

a) Taux d'Imposition 2014

Le Conseil Municipal Soussigné :

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2014,

DECIDE à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2014
CONFIRME que les taux de 2014 sont de :

- ☞ **10,19 %** pour la Taxe d'Habitation
- ☞ **18,35 %** pour la Taxe Foncière du Bâti
- ☞ **53,35 %** pour la Taxe Foncière Non Bâti.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 11/2014

b) Budget Primitif 2014

Après les différentes réunions préparatoires et la rencontre avec Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur le Maire donne lecture des propositions du Budget Primitif 2014,

Après discussion et vote, le budget s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	636 852 €
INVESTISSEMENT	321 779 €

c) Admission en non valeur

Vu l'état des produits irrécouvrables dressés par le receveur de Beurepaire en vue de l'admission en non valeur des sommes portées audit état ;

Vu le procès verbal de carence établi par le Trésor Public de Beurepaire en date du 1^{er} Août 2013

Monsieur le Maire nous propose l'admission en non valeur des loyers impayés de Monsieur HARSCOET Eric de l'Année 2008 – 2009 et 2010 pour un montant de 5 927,76 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état des produits irrécouvrables et du procès verbal de carence et après avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, accepte l'admission en non valeur des loyers impayés de Monsieur HARSCOET Eric énoncés ci-après :

- Année 2008 : 30,76 €
 - Année 2009 : 2 174 €
 - Année 2010 : 3 723 €
- Soit la somme de 5 927,76 €

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette procédure.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 12/2014

2) Antenne TDF

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération du 24 Novembre 2008 concernant le bail établi par TDF pour le site Hertzien de Jarcieu implanté sur la parcelle cadastrée ZE N° 7.

Il nous informe que la société TDF nous propose un nouveau projet de bail et donne lecture du dit projet

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de bail établi par TDF concernant le site Hertzien de Jarcieu, approuve le projet de bail établi par TDF concernant le site Hertzien de Jarcieu et autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 13/2014

3) Rythmes Scolaires

Madame MEGUERDITCHIAN Cécile nous fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 27 Février dernier avec le Centre de l'Île du Battoir concernant l'avancement du dossier des rythmes scolaires.

Pour une base de 112 élèves, le nombre de participants (éducateurs + bénévoles) serait de 8 personnes pour encadrer un groupe de 14 élèves, soit 8 groupes.

De nombreuses activités à proposer aux enfants sont à l'étude : football, basketball, badminton, danse, sensibilisation au sens civique, yoga, élaboration d'un journal de l'école, jardinage, etc... et plusieurs associations sont prêtes à s'engager : cybercentre, bibliothèque, Société de Musique, et l'Ecole Intercommunale de Musique qui pourrait intervenir 2 fois par semaine (en négociation).

Dossier à suivre

4) Poste

Monsieur le Maire nous informe qu'il a reçu la semaine dernière, Monsieur TISON (responsable de l'évolution réseau) et Monsieur TERLET (responsable de la poste de Beaufort).

Ceux-ci ont expliqué les difficultés rencontrées par la Poste actuellement et ont de nouveau proposé le passage en agence postale.

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec le nouveau Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

5) Personnel Communal

Monsieur le Maire nous rappelle :

Conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de ses services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Contractuel à temps non complet de 17 h 30 hebdomadaires pour des besoins occasionnels, en raison de surcharge de travail concernant l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et des rues du village.

Propose de recruter une personne contractuelle à durée déterminée, pour un temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaires, du 5 Mai au 31 Août 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, décide le recrutement d'une personne contractuelle à durée déterminée, pour un temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaires, du 5 Mai au 31 Août 2014, pour pallier à la surcharge de travail des Services Techniques et dit que la rémunération mensuelle de cet emploi se fera sur la base de l'Indice Brut 257 Indice Majoré 309, le supplément familial de traitement le cas échéant et la prime instituée par l'Assemblée Délibérante l'I.A.T

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 14/2014

6) Commission Travaux

Monsieur BLONDEAU Jean-Jacques nous fait un compte rendu de la réunion de la Commission Travaux qui a eu lieu le 26 Février dernier, qui a déterminé les objectifs à réaliser :

Ancien vestiaires : travaux de peinture et placo

Salle Polyvalente : Peinture façade mezzanine, plafond local traiteur

Rafraichissement du couloir de l'école maternelle

Agrandissement du local « archives » de la mairie

Réflexion sur les places de parking de l'espace Bonneville.

7) Marché Assurances

Monsieur le Maire nous rappelle que la Commune fait appel depuis plusieurs années à un cabinet de consultation pour gérer le marché des assurances. Que ce marché a été conclu pour une durée de 4 ans et qu'il est donc nécessaire de le renouveler.

Il nous donne lecture de la convention de service proposé par HdG Consultant pour gérer en totalité la procédure de marché adapté concernant les assurances de la Communes et dit que le montant des honoraires de HdG Consultant s'élève à 1 845 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention proposée par HdG Consultant, approuve la convention de service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service avec la société HdG Consultant ci-jointe à la présente délibération

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 15/2014

8) Logement de la Poste

Le Conseil Municipal Soussigné, compte tenu du départ au 5 Octobre 2013 de la locataire occupant le logement situé 63 Route des Pépinières,

Vu la demande de location formulée par Mme G.

Le Conseil Municipal décide que ce logement peut être mis à la disposition de l'intéressé à compter du 1^{er} Mai 2014 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer le contrat de location au 1^{er} Mai 2014, pour un loyer mensuel de 408,81 € et un montant des charges de chauffage de 65 € mensuel.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 16/2014

9) Questions diverses

✓ Maison Médicale

Monsieur GAUDIN Bernard nous rappelle que les propriétaires de la maison médicale seraient vendeur de leur tènement en vu d'un projet d'une maison médicale associé au projet de Beaurepaire.

Le service des domaines est venu faire une estimation du bien qui s'élèverait à 522 000 €.

Cette proposition d'achat sera proposée à la Communauté de Communes qui porte le projet.

✓ Place de l'Orme

Suite à l'incertitude de l'appartenance de ce lieu, une consultation au niveau départementale a été effectuée ;

La réponse du Conseil Général nous apprend que la place de l'Orme est bien une propriété communale, de ce fait il lui appartient donc de régulariser la situation avec les personnes concernées et voir les diverses solutions qui peuvent être envisagées

✓ Marché du Samedi matin

Monsieur GAUDIN Bernard nous informe avoir reçu deux demandes d'installation sur le marché du samedi, un poissonnier et un marchand de plats cuisinés.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation du poissonnier mais ne pourrait prendre en compte, si elle se confirmait, la demande d'un marchand de plats cuisinés faute de place tout d'abord mais également parce que cette activité est déjà présente sur le marché.

✓ Cantine Scolaire

Le courrier de dénonciation du marché de la Cantine scolaire sera fait à la fin du mois de Mars.

**Compte tenu des élections municipales Dimanche 23 Mars
Le Conseil Municipal ne fixe pas de date de prochaine réunion**